

Cité Scolaire Marie-Curie Sceaux

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 7 décembre 2021

Début de la séance à 18h15.

SONT PRESENTS

Pour le Lycée : Etienne Recoing, Mamadou Drame, Djamel Zeddoun, Corinne Oliva, Nicole Effio-Jaimes, Alice Zarfino, Céline Cousin, Victoire Guth, Lucie Baulon, Damien Faure, Hélène Simon-Lorière, Pascale Lebrun, Florence Pluvinage, Mathilde Berthelot-Eckert, Sophie Eriana, Marie-Claire Gomes, Nadia Khoudour, Véronique Jais-Djamou
Soit 18 élus, le quorum est atteint.

Pour le Collège : Etienne Recoing, Julie Odde, Djamel Zeddoun, Nathalie Léandri, Nicolas Joret, Sophie Lalanne, Estelle Moreau-Chapelier, Dagmar Rozoy, Régis Bégon, Hadrien Fuchs, Noé Méric, Mimoun Zeryouh, Sophie Comarmond, Alain Rajot, Benoit Agnes, Nadège Muzard, Amélie Chatain, Vincent Girault.
Soit 18 élus le quorum est atteint.

Le secrétariat est assuré conjointement par Sophie Eriana et Marie-Claire Gomes.

1 – Présentation de l'ordre du jour et évocation des questions diverses :

Monsieur Recoing précise que l'ordre du jour est amendé car un point est rajouté concernant un don du FSE du collège pour l'achat de cages de hand-ball. Ce point sera traité en « 4 bis » Il évoque brièvement les thèmes qui seront abordés dans les questions diverses.

2- Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021 pour le collège :

17 voix pour, 1 abstention. Le procès-verbal est adopté.

3 – Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre pour le lycée :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4 - Budget de la cité scolaire :

Un groupe de travail (anciennement nommé « commission permanente ») s'est réuni en amont du CA afin de présenter le budget de la cité scolaire et de poser toutes les questions nécessaires.

Monsieur Zeddoun présente le budget du collège et ensuite celui du lycée tels que détaillés sur les pièces jointes aux convocations du présent conseil d'administration.

Arrivée de Madame Da Isabel, élue au collège, à 18h40. Le quorum passe à 19.

Madame Cousin fait remarquer une erreur de 10 centimes quant au montant prévisible de la variation du fonds de roulement entre l'exercice précédent et l'exercice en cours.

Mme Oliva réagit sur la baisse de la part consacrée au crédit nourriture. Elle fait part de remontées négatives sur la qualité des repas. Pourquoi diminuer la part réservée aux repas au lieu de l'augmenter afin d'en améliorer la qualité ?

Monsieur Recoing répond que les diverses absences de personnels subies depuis le mois de septembre ont pu effectivement affecter la qualité des repas. La diminution de la part consacrée aux achats ne veut pas dire la diminution de la qualité car nous fonctionnons avec un groupement de commandes qui négocie au mieux les achats. Certains achats se font également hors groupement de commande notamment pour les denrées Bios. Le coût par élève doit être compris entre 2.10 euros et 2.20 euros. Nous avons la chance d'avoir une cuisine de production qui essaie de faire les meilleurs repas possibles. La qualité des repas à Marie Curie est supérieure à celle d'autres établissements.

Le CA adopte-t-il le budget du collège pour l'exercice 2022 ? Le budget du collège est adopté à l'unanimité.

Le CA adopte-t-il le budget du lycée pour l'exercice 2022 ? Le budget du lycée est adopté à l'unanimité.

4 bis – Don du FSE du collège affecté au lycée :

En 2021, à la demande de la vie scolaire, ont été achetés 4 buts de hand-ball pour la cour du bas. Cette dépense effectuée par le lycée pour un montant total de 4.000 euros avait été prévue avec l'aide du FSE à hauteur de 1.500 euros.

Vote du CA du collège pour l'accord du don : le don est voté à l'unanimité.

Vote du CA du lycée pour l'acceptation du don : le don est accepté à l'unanimité.

5 – Autorisation de délégation au CE pour la passation de marchés à incidence financière annuelle :

La réglementation impose que le CA donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à procédure adaptée qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 25 du décret du 25 mars 2016 pour les seuils européens.

Pour le collège aucun contrat n'entre dans ce cadre mais pour le lycée on recense les contrats d'entretien et de contrôles obligatoires.

Madame Effio-James demande quels sont les seuils ? Monsieur Zeddoun lui répond qu'ils sont variables.

Vote du collège à l'unanimité.

Vote du lycée à l'unanimité.

6- Convention de mutualisation pour la gestion de la paie des AED et des AESH.

Il s'agit de la convention classique entre chaque établissement et le lycée Richelieu qui est chargé de la paie des AED et des AESH. Le chef d'établissement doit signer cette convention. Madame Simon-Lorière demande si cela fait longtemps que ce système existe. Monsieur Zeddoun lui répond que cela fait effectivement plusieurs années. Auparavant les établissements recevaient une somme mais maintenant ce sont des établissements mutualisateurs qui gèrent chacun environ 600 contrats.

Vote du collège à l'unanimité.

Vote du lycée à l'unanimité.

7 – Convention Collège au cinéma :

Il s'agit d'une convention entre le Département et le collège pour la prise en charge de certaines sorties au cinéma.

La question est posée quant au nombre de classes qui peuvent participer à ce dispositif.

Madame Odde répond qu'on a 2 classes par niveau et que ce sont les professeurs qui choisissent de participer et d'inscrire leurs classes.

Vote du collège à l'unanimité.

8- Etat du projet local d'évaluation du lycée et note de service Ministérielle relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.

Monsieur Recoing dit qu'il va prendre la parole afin de présenter le cadre de ce projet. Les enseignants du lycée pourront ensuite exposer leur point de vue, puis les parents, les élèves et ensuite les autres membres élus. Monsieur Recoing reprendra enfin la parole afin de faire part de ses observations.

Monsieur Recoing rappelle les dernières évolutions du baccalauréat. Deux épreuves de spécialités se déroulent en mars. L'épreuve de philosophie a lieu en juin ainsi que l'épreuve du Grand Oral. Les épreuves communes qui avaient été instaurées ont été supprimées et remplacées par un système de contrôle continu pour les élèves de terminale. C'est un grand changement pour ce diplôme qui évolue de façon importante. Cela justifie un projet local d'évaluation au sein de chaque établissement. Les enseignants se sont réunis le 21 octobre dernier en plénière pour y travailler.

La parole est donnée aux enseignants. Monsieur Faure explique que les enseignants vont évaluer les élèves de différentes façons et que chaque enseignant va déterminer la façon d'évaluer : des devoirs communs si possible, coefficienter les devoirs faits aux élèves en fonction de la nature des contrôles donnés etc... Chaque enseignant, en conscience, évalue ses élèves avec exigence et bienveillance.

Madame Effio-James souligne que rien n'est mentionné pour les élèves souffrant de handicaps. Monsieur Faure répond que dans ce cas, les enseignants s'adaptent de différentes façons et notamment par le rallongement du temps, la pondération de la note ou la suppression d'un exercice.

Madame Effio-James précise que les enseignants gèrent ces situations de façon remarquable et que ce n'est pas assez valorisé.

Madame Zarfino réagit au fait que deux documents intitulés « état du projet local d'évaluation » ont été envoyés avec les convocations au CA. Un document comprenant les observations de la Direction et un autre document sans ces observations. Elle demande à quel document on doit se référer ?

Monsieur Recoing précise que c'est à la demande des enseignants que les observations de la Direction ont été retirées mais qu'elle peut s'appuyer sur le contenu de l'un ou de l'autre.

Madame Oliva dit que dans la réforme, les parents et les élèves sont sensibilisés à l'équité par une harmonisation des notes. La liberté pédagogique ne doit-elle pas s'appuyer sur un socle commun ? Dans le document il n'est pas fait référence à l'équité.

Madame Lebrun répond que l'équité est toujours recherchée. L'erreur a été de supprimer les jurys d'harmonisation. Cette réforme n'aurait pas dû être votée. Les parents d'élèves avaient été alertés.

Madame Oliva rétorque que la FCPE n'était pas d'accord avec cette réforme mais que maintenant une solution doit être trouvée car la réforme est là...

Monsieur Faure explique que de nombreux échanges existent entre les professeurs mais qu'ils doivent aussi chacun s'adapter à leurs élèves respectifs. L'idée est d'amener tous les élèves au baccalauréat mais au rythme de chaque classe. Les épreuves nationales garantissent l'équité. Pour les épreuves de spécialités les temps d'apprentissage de la méthodologie ne se réduisent pas. Dès les premières notes cela compte pour le contrôle continu, les élèves n'ont plus de droit à l'erreur. Cela engendre une montée de l'anxiété. Il faut des réponses au cas par cas.

Madame Zarfino fait part du stress des élèves après les conseils de classe. Au sein d'une même classe on compte plusieurs professeurs pour une même spécialité et donc des évaluations différentes ce qui augmente les différences. Comment résoudre ce problème ? Les élèves sont au centre de la réforme et il faut trouver une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde.

Monsieur Faure répond qu'effectivement dans une même classe plusieurs professeurs enseignent la même spécialité et qu'il leur faut s'adapter à chaque groupe. Une moyenne se calcule sur au moins 2 notes mais il peut y avoir disparité entre les devoirs notés selon qu'il s'agit d'un QCM ou d'un devoir sur table par exemple. Si un élève est absent et n'obtient que des notes de QCM ce n'est pas représentatif. Dans un souci d'équité il ne faudrait faire que des devoirs de type baccalauréat mais au détriment des élèves. Il est difficile de trouver le temps de faire plus de contrôles au regard du nombre d'heures de cours : c'est la course après la note. Les enseignants œuvrent dans l'intérêt des élèves et pour leur réussite.

Madame Oliva dit que la réforme ne privilégie pas l'épanouissement des élèves dans leurs apprentissages mais favorise le stress ce qui aura peut-être des répercussions dont on se rendra compte à terme.

Monsieur Faure fait part du désarroi des enseignants par rapport à la réforme ; Ils n'ont pas perdu le plaisir d'enseigner mais rencontrent trop de difficultés dans son application. Cela engendre de la souffrance chez les élèves et chez les enseignants.

Madame Berthelot-Eckert dit que les niveaux sont très hétérogènes et que cela accentue les difficultés des élèves les plus faibles qui, avec le contrôle continu, peinent à rattraper leur niveau car il n'y a aucune note de « rattrapage ».

Monsieur Recoing donne la parole aux élèves.

Victoire Guth, élève en terminale confirme que les élèves ont beaucoup de pression avec des rythmes soutenus en spécialités. Beaucoup de stress par rapport à l'ouverture de Parcoursup qui arrive. Concernant le fait que plusieurs professeurs de même spécialité enseignent dans une même classe, cela peut être positif car plusieurs façons d'aborder le programme sont enseignées et cela peut permettre une aide entre élèves. La comparaison entre élèves devient difficile car on constate une perte de repères.

Lucie Baulon, élève en première, confirme la différence de notation. Tout doit être évalué, cela engendre du stress et si la note est basse cela entraîne une « négociation » avec le professeur ce qui génère une mauvaise ambiance générale.

Madame Jais-Djamou dit que la relation entre élèves et professeurs est un peu abîmée par la réforme.

Monsieur Faure a le sentiment d'être presque violent avec les élèves car il y a une obligation d'avancer.

Madame Lalanne souligne qu'elle a connu également une réforme en Université avec la mise en place du contrôle continu. La solution adoptée a été de choisir le même type d'évaluation

pour tout le monde. L'harmonisation peut exister et tout va se lisser avec le temps. Le stress vient des différences entre les niveaux, les groupes, les enseignants etc...

Monsieur Faure précise que les élèves du lycée sont plus jeunes, moins matures que des étudiants, et ont plus de difficultés.

Monsieur Rajot ajoute que les programmes précisent déjà le cadre et qu'il n'y a pas besoin de PLE. Il suffit de respecter les programmes et de s'adapter aux classes pour les évaluations. Il faut s'adapter aux niveaux des élèves et des classes.

Monsieur Zeddoun intervient pour expliquer que dans la gestion comptable on leur demande aussi de définir un cadre malgré la disparité entre établissements. Il explique qu'au début lui aussi avait quelques réticences, mais qu'il s'est rendu compte que ce « vade mecum » permettait au contraire d'avancer. Il s'agit de formaliser des textes déjà connus mais cela n'a rien de « traumatisant ».

Madame Lebrun répond qu'on ne peut pas comparer de l'argent et de l'humain. Les enseignants au contraire ne veulent pas s'enfermer dans un cadre.

Monsieur Zeddoun répond que derrière la comptabilité, il n'y a que de l'humain (exemple projet séjour d'étude).

Lucile Baudoin demande quelle est la réponse de Monsieur Recoing à tous ces échanges.

Il répond qu'il n'a pas de doute sur le fait que les enseignants sont bienveillants. Pour autant la liberté pédagogique s'inscrit dans les instructions du Ministère et sous le contrôle des Inspecteurs pédagogiques. Les IA IPR préconisent l'harmonisation des pratiques évaluatives notamment au regard des enjeux de Parcoursup. On parle de diplomation et de chance d'accès à l'enseignement supérieur.

Le texte produit par les enseignants pose deux questions :

. L'explicitation du cadre évaluatif dans la discipline à destination des parents et des élèves permettant à chaque professeur de se référer à ce cadre en cas de demande d'explication d'un élève ou d'un parent.

. L'adaptation du règlement intérieur précisant le seuil pour que la moyenne soit retenue en trouvant la bonne formule qui donne un cadre satisfaisant pour tout le monde.

Pour exemple, le document « absences-évitement-fraudes » a été co-construit entre Monsieur Dramé et enseignants. C'est un document qui est clair, fait pour que les élèves n'évitent pas les évaluations et sur la manière de gérer les fraudes.

Compte tenu des diverses observations Monsieur Recoing confirme qu'il a proposé de monter un groupe de travail avec les enseignants pour compléter le travail fait en plénière, s'inspirant d'autres projets locaux d'évaluation. Il faut trouver un texte rassurant pour les élèves. Le texte des enseignants n'apporte pas toutes les réponses pour rassurer les élèves et les parents, il convient de l'enrichir.

Monsieur Recoing attend la réponse des enseignants pour monter un groupe de travail et ainsi communiquer le PLE aux élèves et aux parents.

Madame Simon-Lorière dit que l'Education Nationale fait perdre son temps aux enseignants. Leur travail est d'enseigner.

Monsieur Recoing lui répond qu'il ne pense pas que le travail sur le texte « absences-évitement-fraudes » était une perte de temps.

Monsieur Faure dit qu'en ce moment un sondage circule entre les enseignants. S'il est négatif quel est le PLE qui sera présenté aux familles ?

La note de service du Ministère indique que les établissements doivent inscrire dans leur Règlement Intérieur le seuil minimal d'évaluations en deçà duquel il est considéré que la moyenne de l'élève n'est pas représentative.

Mme Cousin souligne que le stress des professeurs est aussi inquiétant que celui des élèves car il peut avoir une incidence. Le cœur du métier semble se perdre. Il faut trouver un temps d'écoute de leur désarroi.

Monsieur Recoing rappelle qu'avec Monsieur Dramé les enseignants ont été accompagnés pour les aider dans la mise en place de la réforme par la direction et par les IA IPR.

Ils continuent à l'être.

Mme Cousin rétorque que malgré cet accompagnement le malaise perdure et qu'il faut trouver une solution.

Madame Lalanne suggère la création d'un groupe de travail pour l'harmonisation des notes.

Monsieur Faure répond que les enseignants refusent de s'enfermer dans un cadre normatif sur les évaluations. Les enseignants sont à bout, ils n'en peuvent plus et certains sont à la limite de la démission.

9 – Projet Bachibac avec la Compagnie Cambalache :

C'est un projet de Madame Leclerc. Le montant de la participation est de 40 euros par élève avec 4.780 euros de participation de l'établissement.

Vote du projet à l'unanimité pour le lycée.

10- Projet de séjour d'étude géologique pour les classes et/ou groupe de première :

Ce projet est porté par Madame Ostorero et sept enseignants à Briançon pour un montant de 333 euros par élève. Le prestataire impose le diplôme de 50 mètres en nage libre et un certificat médical précisant que l'élève n'a pas de contre-indication à la marche. Monsieur Recoing demande que le schéma vaccinal soit complet.

Projet voté à l'unanimité par le lycée.

Un point est rajouté sur une sortie au Mémorial de Caen organisée par Madame Simon-Lorière pour un coût de 50 euros par participant. Il semblerait que la Région Ile de France puisse prendre en charge tout ou partie de la sortie. Il convient de se renseigner auprès de la Région.

Vote à l'unanimité du lycée.

Concernant le calendrier des épreuves, celles de DNL seront rajoutées.

Monsieur Recoing traite les questions diverses.

Fin de la séance à 21h05

Secrétaire de séance
Sophie ERIANA



Président de séance
Etienne RECOING



Collège/lycée Marie-Curie Sceaux

Conseil d'administration de cité scolaire 7 décembre 2021/questions diverses

Thèmes : Organisation pédagogique du collège et du lycée, organisation des examens, organisation générale de l'établissement, point sanitaire, restauration.

Questions de la FCPE :

Questions Cité scolaire

Réservation restauration

Dans votre communication du 29 novembre dernier, vous informez les familles qu'environ une centaine d'élèves par jour, essentiellement des lycéens, ne réservent pas leurs repas et qu'à compter du 13 décembre, les élèves n'ayant pas réservé leur repas ne seront pas admis à déjeuner. Cette mesure nous semble prématurée et nous pensons :

- Qu'une communication plus large est nécessaire : il n'y a pas eu suffisamment de rappels à ce sujet et les associations de parents d'élèves ne peuvent se substituer à l'établissement et ne communiquent qu'à leurs seuls adhérents.
- Qu'une communication ciblée visant les élèves concernés pourrait les sensibiliser
- Qu'en se basant sur les consommations des trois derniers mois, il serait possible d'établir une moyenne de repas par jour qui permettrait d'ajuster au plus près le nombre de repas servis (même si le système de réservation permet une grande souplesse) ?

Ce n'est pas comme cela que le mode de production de repas doit fonctionner. C'est sur la base des réservations que nous pouvons ajuster au mieux les repas produits.

L'établissement pourrait-il mettre à profit le mois de décembre pour communiquer à nouveau et reporter cette mesure à une date ultérieure ?

Le tableau dynamique dans le hall fait ce rappel. On fera une campagne de SMS en fin de semaine du 6 décembre rappelant la nécessité de la réservation.

La non réservation est préjudiciable à l'établissement car elle déséquilibre les prévisions de préparation et surtout elle pouvait conduire à privilégier des non réservataires au détriment d'élèves ayant réservé, dans le cas où les élèves n'ayant pas réservé pouvaient se présenter avant et consommer le repas de ceux qui ont réservé.

Qualité restauration

Par ailleurs, des élèves remontent que :

- Les plats sont tièdes sans possibilité de les réchauffer -> l'accès à des micro-ondes ne serait-il pas possible ? **Non**
Les plats sont servis chauds
- Les plats seraient trop assaisonnés ou pas assez, parfois dans la même assiette -> un assaisonnement individuel ne serait-il pas possible notamment pour les salades ? Le délai d'attente est trop important pour accéder au réfectoire,
- Un manque de pain est constaté en fin de service.

Des mesures (micro-ondes, assaisonnement individuel, quantité de pain...) pourraient être mises en place tout en respectant les mesures sanitaires.

Procédures d'aménagements aux examens :
Est-ce que toutes les demandes ont pu être traitées ?

Oui si les familles ont bien suivi la procédure indiquée par l'établissement.

Peut-on prévoir une communication en fin d'année scolaire vers les familles, pour permettre aux parents d'anticiper la préparation des dossiers et les prises de rendez-vous ?

Et préciser la population cible des procédures complètes et simplifiées, et les délais.

Voir réponse à la FCPE

Peut-on prévoir une communication en fin de troisième concernant les possibilités offertes par la réforme et le contrôle continu, concernant les langues LVA, LVB et LVC (inversion des langues, possibilité d'ajouter une langue non proposée dans l'établissement, ...) ?

Une communication en fin de troisième sur ces questions nous semblent prématurées et source de confusions, notamment en ce qui concerne l'inversion des langues. Les inscriptions au CNED en LVC peuvent se faire en début de seconde à la demande d'une famille.

Cantine : Les enfants ont pu remarquer une amélioration dans la qualité des repas depuis quelque temps. Néanmoins, les élèves avec réservation qui se présentent en fin de service ont parfois un repas insuffisant. Peut-on envisager de prioriser les élèves avec réservation ? Avec un éventuel report des non-réservations en fin de service.

L'objectif est que les élèves qui se présentent au self aient réservé leur repas. Une remontée sera faite à ce sujet au chef de cuisine. Ce ne sont pas les élèves en général. Il se peut qu'il y ait eu quelques élèves qui ont pu rencontrer ce désagrément. Ceci montre bien que la non réservation entraîne des désagréments au détriment des autres élèves qui ont réservé.

Quelles sont les activités proposées sur la pause méridienne

Il n'y a actuellement pas d'activités proposées sur le temps de la pause méridienne, notamment du fait de la situation sanitaire qui impose une limitation du brassage. Par ailleurs, les surveillantes sont déjà mobilisées soit à la demi-pension, soit au bureau de vie scolaire et ne peuvent pas encadrer d'activités. Une demande de service civique a été faite en début d'année, pour laquelle nous sommes toujours dans l'attente d'une candidature. Sur le temps de la pause méridienne sont en revanche organisées des séances de Devoirs Faits pour tous les niveaux, en fonction des jours de la semaine.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il sera possible de proposer des activités aux élèves si le nombre de personnels présent le permet. Le FSE devrait se réunir prochainement pour l'envisager.

Questions de la PEEP :

-Est ce qu'une réfection des toilettes est envisagée. Lors de la mise sous pli en septembre dernier, des parents ont pu constater leur état de délabrement (du moins le bloc proche de la cantine).

Un audit général du bâtiment doit être fait avant le lancement de la rénovation des toilettes programmée par la RIF.

Nous ne connaissons pas l'échéance de réalisation de cet audit.

-Est ce qu'il y aura un test de positionnement pour les secondes ? Si oui pouvez-vous nous donner une date ?

Ils ont eu lieu en septembre en français et mathématiques.

S'il est question du sondage d'intentions sur les choix de spécialité, il aura lieu après le 20 janvier, une fois les spécialités présentées dans les classes par les professeurs.

-Quel est le protocole des enseignants pour les enfants qui sont en cours à distance suite à un isolement en tant que cas contact ou positif ? Est-ce que les cours et les devoirs sont transmis sur Pearltrees ? Car dans certains cas, l'information envoyée ne semble pas complète et il est difficile pour les enfants de suivre.

Dès qu'un élève est à l'isolement, un signalement est fait à l'équipe pour que toutes les informations utiles à l'élève soient sur PRONOTE et éventuellement d'autres supports comme Pearltrees.

- Est ce que tous les PAI, PAP etc. ont bien été transmis aux professeurs ou restent-ils encore des dossiers à traiter sachant que la cité scolaire n'a pas d'infirmière.